

# Rapport d'activité 2017





## Sommaire

1. Le mot du président	4
2. Résultat actuariel au 31.12.2017	5
3. Compte d'exploitation au 31.12.2017	6
4. Bilan au 31.12.2017	8
Actifs	9
Passifs	9
Valeur cible des réserves pour fluctuations des cours	9
Calcul des réserves pour fluctuations des cours	9
5. Rapport de l'organe de révision	10
6. Stratégie de placement	11
Objectif de rendement	12
7. Année financière 2017	12
Environnement	12
8. Résultat des placements de la caisse de pension au 31.12.2017	13
Immobilisations et rendement de la fortune totale	13
9. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune	14
10. Exercice du droit de vote dans l'intérêt des assurés	14
11. Contrôle des investissements et compte-rendu	14
12. Organisation de la caisse de pension	14
Conseil de fondation (organe suprême) au 31.12.2017	14
Expert, organe de révision, commission des placements, direction, comptabilité des titres, autorité de surveillance	15
13. Employeurs affiliés	15
14. Enregistrement LPP et fonds de garantie	15
15. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations	16
16. Séances du conseil de fondation	16
17. Évolution de la caisse de pension	17
Assurés actifs et bénéficiaires de rentes	17
Prestations de rentes réglementaires servies durant l'année	18
Encouragement à la propriété du logement (EPL)	18
Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours de 2012 à 2017	18
18. Réassurance	18
19. Adaptation de la législation	19
20. Liens intéressants	20

# 1. Le mot du président

Chers retraités, chers assurés,

Le conseil de fondation de notre caisse a entamé un nouveau mandat au début de l'année 2018. C'est la raison pour laquelle il a fallu de nouveau réélire tous les représentants des salariés et renommer tous les représentants des employeurs à l'automne 2017.

Un ancien représentant des salariés ayant donné sa démission suite à un changement d'emploi a dû être remplacé. Tous les autres membres se sont représentés et ont été soit réélus soit reconfirmés dans leur fonction, ce qui peut être interprété comme un témoignage de confiance de la part des salariés et des employeurs. Je tiens à vous en remercier au nom du conseil de fondation.

2017 a été une bonne année pour notre caisse de pension. En voici quelques faits marquants:

Du côté des placements, on peut dire rétrospectivement que l'année boursière écoulée aura surtout été favorable aux actions. En dépit d'une stratégie prudente (14% d'actions Suisse et 16% d'actions Étranger au maximum), la performance nette a atteint 6,53% à fin décembre. Qui plus est, les banques mandatées pour gérer la fortune de notre caisse ont toutes deux surpassé les benchmarks prédéfinis pour les placements, ce qui est particulièrement positif.

La structure de notre caisse (496 assurés actifs et 110 bénéficiaires de rentes) a continué de s'améliorer notamment grâce au recrutement de nouveaux collaborateurs par les entreprises affiliées. Compte tenu de cette structure favorable, le l'objectif de rendement net ne s'élève qu'à 1,8% pour maintenir le taux de couverture actuel. Grâce aux bons résultats des placements enregistrés en 2017, ce dernier a augmenté et s'est établi à 110,67% pour un taux d'intérêt technique de 2,5%. En somme, on peut affirmer que notre caisse de pension est plus solide financièrement.

Étant donné que les réserves pour fluctuations des cours ne sont pas encore entièrement constituées malgré la réduction des risques, le conseil de fondation a décidé de maintenir la rémunération de la fortune épargnée au taux minimum selon la LPP (soit 1% actuellement). Une augmentation des rentes en cours a été rejetée.

Sur le plan politique, l'année 2017 a surtout été marquée par le refus de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» et du financement additionnel de l'AVS. À présent, le Conseil fédéral et le Parlement doivent s'atteler rapidement à l'élaboration d'un «plan B». Parvenir à un consensus susceptible de rallier une majorité dans ce domaine devrait toutefois nécessiter de longs efforts.

Pour 2018, j'espère un environnement stable et je souhaite que les bourses se redressent de nouveau après un mauvais premier trimestre. Cela raffermirait encore la santé financière de notre caisse, sachant que la sécurité demeure notre objectif prioritaire.

Pour finir, j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de l'exercice écoulé. Je tiens également à adresser mes remerciements aux employeurs ainsi qu'à vous, chers bénéficiaires, pour la confiance que vous nous témoignez.

Je vous souhaite une agréable lecture et une très bonne année 2018!

N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants de la caisse de pension, la direction ou moi-même si vous avez des questions au sujet du présent rapport d'activité. Nous œuvrons tous ensemble dans votre intérêt et pour le bien de notre caisse de pension.

Avec mes meilleures salutations

Jean-Pierre Dubois



## 2. Résultat actuariel au 31.12.2017

L'expert en prévoyance professionnelle de notre caisse de pension, Martin Schnider, Abcon AG, Berne, a établi un rapport actuariel au 31 décembre 2017. La caisse de pension des organisations d'assurance-maladie dispose au 31 décembre 2017 d'une fortune de prévoyance disponible de CHF 184,8 millions (2016: CHF 166,3 millions) pour honorer tous ses engagements actuariels. La hausse de cette fortune est due aux bons résultats des marchés financiers et à un afflux de fonds positif à l'actif du bilan. Les actifs nécessaires à la caisse pour faire face à ses engagements ont atteint CHF 167 millions au 31 décembre 2017 (2016: CHF 157,9 millions), soit une augmentation de 5,75%. Il en résulte donc un excédent actuariel de CHF 17,8 millions au total (2016: CHF 8,4 millions). Cette hausse de CHF 9,4 millions correspond au résultat annuel de la caisse de pension (cf. point 3, page 6), qui doit être intégralement attribué aux réserves pour fluctuations des cours. La valeur théorique des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 26,7 millions (cf. aussi la page 9), et n'est donc pas atteinte. Un déficit résiduel de CHF 8,9 millions subsiste. Le résultat annuel est constitué par addition du résultat de l'activité d'assurance et du résultat net des placements de la fortune (cf. compte d'exploitation, p. 6).

Le bilan actuariel a été calculé en se fondant sur les bases actuarielles LPP 2015 et sur un taux d'intérêt technique de 2,5%. Le montant théorique de la réserve technique est calculé sur la base du règlement de provision approuvé par le conseil de fondation. La réserve pour fluctuations des cours est déterminée en accord avec le contrat de réassurance stop loss; elle est calculée de façon à pouvoir couvrir, cumulée avec les primes de risque engrangées par la fondation, deux années consécutives de sinistres extrêmes.

BILAN ACTUARIEL AU 31.12.2017 BASES ACTUARIELLES LPP 2015 PT 2015, 2,5%			Comparaison avec le 31.12.2016		
			31.12.2016	Différence en	
			CHF	CHF	%
<b>Fortune à disposition</b> (selon les comptes annuels provisoires)	<b>184'771'662</b>		166'266'606	18'505'055	11.13
<b>Obligations actuarielles</b>					
<b>Capital de prévoyance</b>					
Capital de prévoyance assurés actifs	105'141'016		97'307'295	7'833'721	8.05
Capital de prévoyance assurés invalides	844'966		801'514	43'452	5.42
Capital de prévoyance retraités	53'744'380		52'903'574	840'806	1.59
<b>Total capital de prévoyance</b>	<b>159'730'362</b>	<b>159'730'362</b>	151'012'383	8'717'980	5.77
<b>Réserves techniques</b>					
Réserves pour le changement de bases actuarielles ass. actifs	278'286		125'817	152'469	121.18
Réserves pour le changement de bases actuarielles rentiers	537'444		264'518	272'926	103.18
Réserves taux de conversion	329'000		321'000	8'000	2.49
Réserves régime de transition	3'941'891		4'199'433	-257'542	-6.13
Réserves pour fluctuation des risques	2'143'000		1'964'000	179'000	9.11
<b>Total des réserves techniques</b>	<b>7'229'621</b>	<b>7'229'621</b>	6'874'768	354'853	5.16
<b>Total des obligations actuarielles</b>		<b>166'959'983</b>	157'887'151	9'072'833	5.75
<b>Excédent actuariel</b>		<b>17'811'679</b>	8'379'456	9'432'223	112.56
	<b>184'771'662</b>	<b>184'771'662</b>	166'266'606	18'505'055	11.13
<b>Taux de couverture en %</b>	<b>% 110.67</b>		105.31	5.36	5.09

Le résultat du bilan actuariel établi à fin 2017 montre un excédent de CHF 17,8 millions. Suite à la hausse de CHF 9,4 millions, le taux de couverture a augmenté de 5,4 points. Cela s'explique avant tout par le bon résultat des placements. Pour maintenir le taux de couverture, un rendement minimum net de 1,8% doit être atteint en 2018.

L'expert en caisse de pension a confirmé que tous les engagements actuariels peuvent être garantis. De même, il a attesté que les dispositions réglementaires et actuarielles relatives aux prestations et au financement satisfont aux obligations légales. La poursuite de l'alimentation de la réserve pour fluctuations des cours doit rester une priorité.

### 3. Compte d'exploitation au 31.12.2017

	Annexe	2017	2016
		CHF	CHF
<b>Cotisations et versements ordinaires et autres</b>	5.2	<b>8'905'569.00</b>	<b>7'160'432.89</b>
Cotisations des employés		4'011'995.95	3'734'989.15
Cotisations de l'employeur		3'555'004.40	3'349'533.70
Prélèvement sur la réserve de cotis. EMP pour financement cotis.		-935'808.15	-2'023'090.05
3,5% cotisations de risque EMP, caisse en primauté de cotisations		1'451'044.30	1'386'337.90
Cotisation frais administratifs		237'417.50	258'834.49
Remboursement du capital de couverture de la caisse de pension		0.00	0.00
Versements uniques et sommes de rachat		585'915.00	453'827.70
<b>Prestations d'entrée</b>	5.2	<b>12'615'575.25</b>	<b>9'675'675.41</b>
Versements de libre passage		12'480'575.25	9'370'215.31
Versements EPL/divorce		135'000.00	305'460.10
<b>APPORT PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>21'521'144.25</b>	<b>16'836'108.30</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-5'180'178.95</b>	<b>-4'271'285.85</b>
Rentes de vieillesse		-2'948'909.70	-2'845'713.85
Rentes de survivants		-443'909.90	-418'700.40
Rentes d'invalides		-124'131.60	-124'131.60
Prestations de capital au départ à la retraite		-1'663'227.75	-882'740.00
Prestations de capital en cas de décès et d'invalidité		0.00	0.00
<b>Prestations non réglementaires</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Prestations de sortie</b>	5.2	<b>-9'867'508.80</b>	<b>-8'287'495.40</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-9'338'876.40	-8'111'185.65
Versements EPL/divorce		-528'632.40	-176'309.75
<b>SORTIE POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-15'047'687.75</b>	<b>-12'558'781.25</b>
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, technique</b>			
<b>Provisions et réserves de cotisations</b>		<b>-8'172'467.65</b>	<b>-7'201'223.61</b>
Dissolution/constitution capital de prévoyance assurés actifs		-6'920'756.80	-3'043'000.36
Dissolution/constitution capital de prévoyance rentiers		-840'806.00	-5'336'003.00
Dissolution/constitution de provisions techniques		-354'853.00	305'685.00
Intérêts du capital d'épargne		-991'860.00	-1'150'995.30
Dissolution/constitution de réserves de cotisations		935'808.15	2'023'090.05
<b>Produit des prestations d'assurance</b>		<b>5'187.60</b>	<b>5'187.60</b>
Prestations d'assurance		5'187.60	5'187.60
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-57'176.45</b>	<b>-53'991.95</b>
Primes de réassurance (contrat Stop Loss)		-40'317.25	-40'060.75
Contributions au fonds de garantie		-16'859.20	-13'931.20
<b>RÉSULTAT AUTRE ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>		<b>-8'224'456.50</b>	<b>-7'250'027.96</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>		<b>-1'751'000.00</b>	<b>-2'972'700.91</b>

<b>Résultat net des placements de la fortune</b>		<b>11'212'652.56</b>	<b>5'025'461.63</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire		19'632.10	3'883.10
Hypothèques		61'132.80	89'196.29
Obligations		2'526'546.98	3'648'754.64
Actions		8'866'021.06	1'654'336.86
Placements alternatifs		-338'487.16	750'992.69
Immeubles		1'800'150.59	1'230'363.84
Couverture du risque de change		-727'452.40	-1'348'352.61
Résultat des placements auprès de l'employeur		0.00	0.00
Remboursement rétrocessions		0.00	0.00
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage		-7'929.30	-10'584.80
Intérêt sur la réserve de contributions de l'employeur		-2'019.55	29'299.30
Frais administratifs de la gestion de fortune		-984'942.56	-1'022'427.68
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	<b>7.4</b>	<b>151'000.00</b>	<b>167'900.00</b>
<b>Autre revenu</b>	<b>7.2</b>	<b>57'122.85</b>	<b>0.00</b>
Autres revenus		57'122.85	0.00
<b>Autres charges</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Frais administratifs</b>		<b>-237'417.50</b>	<b>-258'834.49</b>
Administration générale		-193'248.60	-214'740.50
Marketing et publicité		-3'283.80	-2'875.85
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-26'608.60	-27'054.10
Autorités de surveillance		-14'276.50	-14'164.04
<b>EXCÉDENT DE CHARGES/REVENU AVANT</b>	<b>6.3</b>	<b>9'432'357.91</b>	<b>1'961'826.23</b>
<b>constitution DE RÉSERVES POUR FLUCTUATIONS DES COURS</b>			
Constitution de réserves pour fluctuations des cours		-9'432'357.91	-1'961'826.23
<b>EXCÉDENT DE CHARGES/REVENU</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 4. Bilan au 31.12.2017

ACTIFS	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
		CHF	CHF
<b>Placements de la fortune</b>	6.4	186'322'186.19	169'096'299.53
Liquidités et placements sur le marché monétaire		6'689'959.48	3'875'712.62
Créances		765'746.35 <sup>1)</sup>	717'116.52
Hypothèques		9'127'626.00	9'108'888.00
Obligations		78'361'824.39	73'985'107.33
Actions		50'661'326.33	42'576'236.04
Placements alternatifs		10'135'428.17	10'602'330.11
Fonds de placement immobilier		30'342'698.47	27'972'074.42
Placements auprès de l'employeur		237'577.00 <sup>2)</sup>	258'834.49
<b>Régularisation actifs</b>	7.1	299'197.05	197'829.25
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>186'621'383.24</b>	<b>169'294'128.78</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes</b>		<b>1'638'811.35</b>	<b>1'399'000.85</b>
Prestations de libre passage et rentes		1'509'511.45	1'319'965.05
Autres dettes		129'299.90	79'035.80
<b>Régularisation passifs</b>	7.3	<b>208'755.53</b>	<b>541'713.43</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	6.10	<b>2'019.55</b>	<b>935'808.15</b>
Réserve de cotisations sans renonciation d'utilisation		2'019.55	935'808.15
<b>Réserves non techniques</b>	7.4	<b>0.00</b>	<b>151'000.00</b>
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>	5	<b>166'959'983.11</b>	<b>157'887'150.56</b>
Capital de prévoyance assurés actifs, primauté des cotisations		105'985'982.11	98'108'808.56
Capital de prévoyance rentiers		53'744'380.00	52'903'574.00
Provisions techniques		7'229'621.00	6'874'768.00
<b>Réserves pour fluctuations des cours</b>	6.3	<b>17'811'813.70</b>	<b>8'379'455.79</b>
<b>Fonds libres / Découvert</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Etat au début de l'année		0.00	0.00
Excédent de charges/revenu		0.00	0.00
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>186'621'383.24</b>	<b>169'294'128.78</b>

En l'espace d'un an, la somme inscrite au bilan au 31 décembre 2017 a augmenté de CHF 17,3 millions (+ 10,2%).

1) Impôt anticipé 2) Créances frais administratifs

## Actifs

L'accroissement des actifs par rapport à l'année précédente s'explique par la hausse de la valeur de l'actif immobilisé et par les entrées de fonds.

## Passifs

Le montant des prestations de libre passage et des rentes contient des sorties de personnel non encore traitées datant de 2017. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été repris dans le bilan suite aux calculs actuariels de notre expert. Le résultat financier de l'année 2017 doit être intégralement affecté aux réserves pour fluctuations des cours car nous ne disposons pas encore de fonds libres.

## Valeur cible des réserves pour fluctuations des cours

La valeur cible des réserves pour fluctuations des cours est déterminée selon la méthode des praticiens, en pourcent des engagements actuariels. La valeur cible des réserves nécessaires est calculée en additionnant les réserves pour fluctuations des cours des différentes catégories de placement. Au 31 décembre 2017, la valeur cible des réserves pour fluctuations des cours est de 16% (2016: 15,2%) des engagements (cf. p. 5, bilan actuariel) afin de se protéger contre les situations extrêmes sur les marchés financiers.

## Calcul des réserves pour fluctuations des cours

Catégorie de placement	Montant en CHF	Valeur en %	Réserves pour fluctuations des cours	Réserves pour fluctuations des cours en CHF
Liquidités CHF	6'689'959	3.61%	0.00%	0
Hypothèques Suisse	9'127'626	4.93%	5.00%	456'381
Obligations CHF (Suisse et Étranger)	21'551'388	11.63%	10.00%	2'155'139
Obligations Global Aggregate (hedged)	34'147'737	18.43%	15.00%	5'122'161
Obligations Global High Yield (hedged)	11'394'410	6.15%	15.00%	1'709'162
Obligations Emerging Market Dept Local Currency	11'268'289	6.08%	15.00%	1'690'243
Actions Suisse	23'219'485	12.53%	20.00%	4'643'897
Actions Étranger (y c. env. 15% Emerging Markets)	27'441'840	14.81%	25.00%	6'860'460
Immeubles Suisse (fonds immobiliers)	21'960'484	11.85%	10.00%	2'196'048
Immeubles Suisse (directs & fondat. de placement)	8'382'214	4.52%	10.00%	838'221
Insurance Linked Securities (hedged)	10'135'428	5.47%	10.00%	1'013'543
<b>Total</b>	<b>185'318'860</b>	<b>100.00%</b>	<b>14.40%</b>	<b>26'685'255</b>

Engagements au 31.12.2017	CHF	166 959 983
Valeur cible des réserves au 31.12.2017	CHF	26 685 255
Valeur cible en pourcent des engagements		15,98%

Réserves disponibles au 31.12.2017 en CHF	CHF	17 811 814
Réserves disponibles en pourcent des engagements		10,67%

La valeur cible n'a pas été atteinte au 31 décembre 2017. La différence par rapport à l'objectif visé s'élève à CHF 8 873 441 (2016: CHF 15 635 852). La poursuite de l'alimentation des réserves pour fluctuations des cours doit rester une priorité.

## 5. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Engel Copera AG atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Il a également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation est responsable de l'accomplissement des tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires concernant l'organisation, la gestion et les placements.

L'organe de révision a notamment examiné si

- l'organisation et la gestion satisfont aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements satisfont aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse satisfont aux prescriptions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans la gestion de fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêt sont suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques avec des proches qui lui sont annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Il confirme que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables en la matière sont respectées et recommande d'approuver les comptes annuels.

## 6. Stratégie de placement

La composition de la fortune s'appuie sur la stratégie de placement approuvée par le conseil de fondation lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016. Les limites selon les art. 54, 55 et 57 OPP2 ont été respectées.

Portfolio		Respons.	CS-Respons.	CS-FX-Abs.	CS	Vontobel	Composition	Part	Stratégie	Marges	Limites	
Catégorie de placement		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	31.12.2017	effectif	Benchmark	Min.	Max	selon OPP2
							CHF	%	%	%	%	
Liquidités CHF	DI	2'381'205	120'066	234'510	250'227	2'271'898	5'257'906	2.8%				
Liquidités étranger	DI			8'734	389'076	1'034'243	1'432'053	0.8%	2.0%	0%	4%	
Hypothèques CH	KO				6'426'356	2'701'270	9'127'626	4.9%	6.0%	2%	10%	
Obligations en CHF	DI					10'240'025						
(Suisse Étranger)	KO				11'311'363		21'551'388	11.5%	14.0%	10%	18%	
Obligations Aggregate	DI					15'422'523						
	KO				18'725'214		34'147'737	18.3%	22.0%	16%	28%	
Obligations High Yield	DI											
	KO				4'833'033	6'561'377	11'394'410	6.1%	6.0%	2%	10%	
Obligations Emerging Markets	DI											
	KO				5'558'784	5'709'505	11'268'289	6.0%	6.0%	2%	10%	
<b>Total Valeurs nominales</b>									<b>56.0%</b>	<b>32%</b>	<b>80%</b>	
Actions Suisse	DI					10'736'807						
	KO				11'370'728	1'111'950	23'219'485	12.4%	11.0%	8%	14%	50%
Actions Étranger	DI					10'558'579						
	KO				12'922'554	3'960'708	27'441'840	14.7%	12.0%	8%	16%	
Immeubles Suisse (fonds immobiliers)	KO				8'693'076	13'267'408	21'960'484	11.8%	9.0%	2%	16%	
Immeubles Suisse AST	KO				4'679'456	3'702'758						
Immeubles Suisse directs (Directs et fondations de placement)	DI						8'382'214	4.5%	6.0%	0%	12%	
Insurance Linked Securities	KO				5'258'572	4'876'857	10'135'428	5.4%	6.0%	2%	10%	15%
<b>Total bien matériel</b>									<b>44.0%</b>	<b>20%</b>	<b>68%</b>	
Créances et régularisation actifs		1'064'944					1'064'944	0.6%				
Placements auprès entr. aff.		237'578					237'578	0.1%				
<b>Total placements directs</b>		<b>3'683'726</b>	<b>120'066</b>	<b>243'244</b>	<b>639'303</b>	<b>50'264'075</b>	<b>54'950'415</b>					
<b>Total placements collectifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89'779'136</b>	<b>41'891'832</b>	<b>131'670'968</b>					
<b>Total engagements</b>		<b>3'683'726</b>	<b>120'066</b>	<b>243'244</b>	<b>90'418'439</b>	<b>92'155'908</b>	<b>186'621'383</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>			

Les catégories de placement Obligations Aggregate, Obligations High Yield et Insurance Linked Securities sont entièrement couvertes contre le risque de change. Le conseil de fondation a toutefois renoncé à couvrir la part en monnaies étrangères des actions Étranger et des obligations Emerging Markets en monnaies étrangères. Le taux de couverture stratégique s'élève à 30% de la part en monnaies étrangères. Au 31 décembre 2017, la fortune bénéficiant d'une couverture s'élevait à CHF 56,2 millions.

## Objectif de rendement

La stratégie de placement sert d'outil d'orientation pour la gestion de fortune. En cas d'évaluation positive ou négative du marché, il est possible de s'écarter de la stratégie dans le cadre des marges définies afin de réaliser les meilleurs rendements possibles. En principe, la stratégie de placement est accompagnée par un processus de gestion actif-passif (ALM). La dernière étude ALM a été réalisée en mars 2016 par la société PPC Metrics AG. L'objectif de rendement est également systématiquement calculé par l'expert en caisse de pension dans le cadre de l'élaboration des calculs actuariels. L'objectif de rendement net calculé par l'expert pour l'année 2018 s'élève à 1,8%.

## 7. Année financière 2017

### Environnement

L'exercice 2017 a dépassé les attentes de tous les investisseurs. Les élections très attendues qui se sont déroulées en France et aux Pays-Bas ont été remportées par le camp des modérés, stimulant ainsi les marchés des actions européens. L'économie s'est montrée robuste et s'est redressée. La situation sur le marché du travail des pays européens s'est améliorée. Les intérêts sont restés faibles malgré des taux d'inflation en légère hausse. Seuls les États-Unis ont vu une amorce d'inversion de la courbe des taux. On peut néanmoins s'attendre à trois ou quatre mouvements sur les taux d'intérêts en 2018. 2017 aura été un excellent millésime en ce qui concerne les actions. Les actions des pays émergents ont bondi, suivies par les titres européens et suisses. Les rendements réalisés par les catégories de placement dans lesquelles la caisse de pension des organisations d'assurance-maladie a investi sont les suivants:

Catégorie de placement	Benchmark			Fortune		
	Performance totale	Répartition	Performance réalisée	Rendement total	Répartition	Performance réalisée
Liquidités / Couverture du risque de change	-0,88%	1,99%	-0,02%	-10,61%	3,80%	-0,56%
Hypothèques Suisse	0,31%	5,98%	0,02%	0,28%	5,14%	0,01%
Obligations Suisse	-0,12%	13,96%	-0,02%	0,34%	12,08%	0,05%
Obligations Étranger (hedged)	0,56%	21,93%	0,13%	2,68%	18,20%	0,49%
Obligations High Yield (hedged)	5,79%	5,99%	0,35%	4,54%	6,48%	0,30%
Obligations Emerging Markets en monnaies étrangères	10,47%	6,02%	0,62%	9,60%	6,00%	0,57%
Actions Suisse	19,92%	11,07%	2,08%	20,27%	12,29%	2,35%
Actions Étranger	18,90%	12,09%	2,18%	21,64%	13,82%	2,81%
Immobilier Suisse, fondations de placement	5,42%	5,98%	0,33%	5,34%	4,89%	0,26%
Immobilier Suisse, fonds de placement immobiliers	6,60%	9,00%	0,61%	6,38%	11,52%	0,74%
Insurance Linked Securities (hedged)	-1,50%	5,97%	-0,08%	-4,40%	5,78%	-0,28%
<b>Rendement brut total</b>		<b>100,00%</b>	<b>6,20%</b>	<b>6,75%</b>	<b>100,00%</b>	<b>6,75%</b>
Frais de gestion de fortune			0,00%			-0,22%
<b>Rendement net total (après déduction des frais)</b>			<b>6,20%</b>			<b>6,53%</b>

Outre les frais de couverture, seule la catégorie de rendement Insurance Linked Securities a enregistré un rendement négatif, qui s'explique par les dommages exceptionnels causés par les tempêtes en 2017.

## 8. Résultat des placements de la caisse de pension au 31.12.2017

Les banques chargées de gérer la fortune de la caisse de pension ont réalisé un rendement net positif sur la fortune de 6,53% au 31 décembre 2017 (2016: 3,22%). Ce résultat se situe dans la moyenne des caisses de pension suisses. Le taux de couverture a ainsi augmenté de 5,36%. La stratégie de placement de la caisse est équilibrée et bien diversifiée. La part en actions de 27,3% et la part en immobilier de 16,4% sont inférieures aux valeurs moyennes des caisses de pension comparables. Compte tenu de la stratégie de placement prudente, ce résultat peut être qualifié de bon.

**Obligations:** le rendement moyen à l'échéance des obligations de la Confédération à 10 ans au 31 décembre 2017 était de - 0,07% et a donc légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (- 0,14%). Au 10 avril 2018, il s'élevait à 0,0%. La marge de fluctuation du taux de référence de la BNS est toujours comprise entre - 0,25% et - 1,25%. Ces résultats montrent qu'il sera encore difficile pour les caisses de pension de réaliser une plus-value sur les obligations.

**Actions:** les actions ont profité de la pénurie de placements en raison de la persistance des faibles taux d'intérêt. L'économie mondiale a poursuivi son redressement, les pays industrialisés ont enregistré une forte croissance sur une large assise. Le climat de consommation a été bon et le nombre de chômeurs a diminué à l'échelle mondiale. Le Swiss Performance Index a réalisé une performance de 19,92% et l'indice boursier international MSCI World, Suisse exclue, a atteint 18,90% (cf. tableau p. 12).

Dans la catégorie de placement Actions Suisse, nos gérants de fortune ont enregistré une performance brute de 20,27%, pondérée à 2,35%. Un résultat brut de 21,64%, pondéré à 2,81%, a été obtenu dans la catégorie Actions Étranger. Ces chiffres témoignent que 2017 a été une année exceptionnelle pour les actions.

**Immobilier:** la caisse de pension n'investit dans les placements immobiliers que de manière indirecte, à savoir dans des fondations de placement et des fonds de placement. Les deux instruments de placement ont apporté une contribution positive au résultat des placements en 2017. Les fondations de placements immobiliers et les fonds de placement ont réalisé une performance brute de respectivement 5,34% pondérée à 0,26% et 6,38% pondérée à 0,74%.

Le résultat net des placements de la caisse de pension, qui s'établit à 6,53%, soutient tout à fait la comparaison avec les indices standard de la branche.

Indice Credit Suisse des CP (fortune des CP: entre CHF 150 et 500 mio.)	7,95%
Indice Pictet LPP 2000 avec une part d'actions de 25%	5,81%

### Immobilisations et rendement de la fortune totale

	2017 CHF	2016 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	169 294 129	159 946 262
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	186 621 383	169 294 129
Moyenne des actifs	177 957 756	164 620 196
<b>Résultat net</b> des placements de la fortune	<b>11 212 653</b>	<b>5 025 462</b>
<b>Rendement</b> de la fortune totale	<b>6,30%</b>	<b>3,05%</b>

Le rendement net de la fortune totale n'est pas calculé de la même façon que le résultat de la performance des banques. Le résultat net des placements de la fortune a été positif en 2017 et s'élève à CHF 11 212 653 (2016: CHF 5 025 462). Le rendement de la fortune totale, calculé sur le portefeuille d'actifs moyen, s'est chiffré à 6,30% au 31 décembre 2017 (2016: 3,05%). Le taux d'intérêt minimal LPP de 1% fixé par le Conseil fédéral pour 2017 tout comme le rendement minimal de 1,8% nécessaire pour garantir durablement le taux de couverture pour l'année 2017 ont donc été dépassés.

## 9. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune

Les membres du conseil de fondation et de la commission des placements ainsi que la direction ont signé, à l'intention du conseil de fondation, une déclaration de loyauté dans la gestion de fortune. Ils y confirment avoir respecté les dispositions du droit fédéral concernant la loyauté dans la gestion de la fortune (art. 48 f + g OPP2). Les banques mandatées pour gérer la fortune ont également fourni une telle déclaration.

## 10. Exercice du droit de vote dans l'intérêt des assurés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la caisse de pension des organisations d'assurance-maladie est tenue de participer aux assemblées générales des sociétés anonymes suisses dont elle détient des actions et de voter dans l'intérêt des assurés. Le conseil de fondation de la caisse a délégué cette tâche à la fondation Ethos. Celle-ci est indépendante et publie ses directives relatives à l'exercice des droits de vote sur Internet sous [www.ethosfunds.ch](http://www.ethosfunds.ch). Les assurés et les bénéficiaires de rentes sont systématiquement informés des votes dans une lettre d'information séparée.

## 11. Contrôle des investissements et compte-rendu

L'approche «Global Custody» introduite par le conseil de fondation lors de sa séance du 16 août 2011 continue de faire ses preuves. Elle a permis de faire en sorte que la direction et le conseil de fondation soient toujours bien informés de la situation de la fortune et des résultats des banques de placement. Outre les rapports d'investissement réguliers, il est également possible de consulter et de suivre les résultats par voie électronique.

La comptabilité des placements de titres effectuée par Credit Suisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est efficiente et fonctionne bien. Le conseil de fondation remplit ainsi de manière appropriée les dispositions de l'art. 49a OPP2 relatives à la responsabilité de la gestion et aux tâches correspondantes.

## 12. Organisation de la caisse de pension

### Conseil de fondation (organe suprême) au 31.12.2017

Nom / prénom	Fonction	Employeur affilié	Représ.
Dubois Jean-Pierre	Membre Président	Centris SA	Salariés
Zürcher Christof	Membre Vice-président	santésuisse	Empl.
Boesch Dieter	Membre	Centris SA	Empl.
Grolimund Oliver	Membre	SASIS SA	Salariés
Heuberger Gebhard	Membre	tarifsuisse sa	Empl.
Kipfer Thomas	Membre	Centris SA	Salariés
Künzli Thomas	Membre	Centris SA	Empl.
Sager Martin	Membre	tarifsuisse sa	Salariés
Wehrli Peter	Membre	Inst. com. LAMal	Empl.
Witschi Susanne	Membre	Inst. com. LAMal	Salariés

Empl. = représentant des employeurs / Salariés = représentant des salariés

## Expert, organe de révision, commission des placements, direction, comptabilité des titres, autorité de surveillance

<b>Expert en caisse de pension</b>	Schnider Martin, Abcon AG, Zentweg 13, 3000 Berne 15
<b>Organe de révision</b>	Engel Copera AG, Waldeggstrasse 37, 3097 Berne-Liebefeld Réviseur responsable: Mathys Dieter, expert-comptable diplômé
<b>Commission des placements</b>	Dubois Jean-Pierre, Centris SA, Soleure Zürcher Christof, santésuisse, Soleure Künzli Thomas, Centris SA, Soleure Karau Roland, santésuisse, Soleure (conseiller)
<b>Direction</b>	Karau Roland, santésuisse, Soleure, responsable Winistörfer Ursula, santésuisse, Soleure, administration
<b>Adresse de la caisse de pension</b>	Caisse de pension des organisations d'assurance-maladie, c/o santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
<b>Global Custodian*)</b>	Affolter Roman, Credit Suisse AG, Bundesplatz 2, 3001 Berne
<b>Comptabilité des titres</b>	Martina Stalder, Credit Suisse AG, Thurgauerstrasse 119, 8152 Glattbrugg ZH
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations, Rötistrasse 4, case postale 548, 4501 Soleure

\*) Un Global Custodian est chargé de la garde et de l'administration centralisées des titres. Les titres de la caisse de pension sont gardés de manière centralisée par Credit Suisse AG.

## 13. Employeurs affiliés

<b>Employeur</b>	<b>Nombre d'assurés</b>
1. Centris SA, Grabackerstrasse 3, 4500 Soleure	225
2. Fondation EQUAM, Effingerstrasse 25, 3008 Berne	4
3. Institution commune LAMal, Gibelinstrasse 25, 4503 Soleure	62
4. Office de médiation de l'assurance-maladie, Morgartenstrasse 9, 6003 Lucerne	7
5. santésuisse, Les assureurs-maladie suisses, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	52
6. SASIS SA, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	51
7. SVK, Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie, Muttenstrasse 3, 4500 Soleure	33
8. tarifsuisse sa, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	62
<b>Total</b>	<b>496</b>

## 14. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La caisse de pension figure au registre cantonal de la prévoyance professionnelle sous le numéro SO 1012; elle est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au fonds de garantie.

## 15. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations

L'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Soleure contrôle les règlements et plans de prévoyance, et prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels. Dans l'exercice de sa fonction, l'autorité de surveillance formule également des recommandations à l'intention de la caisse de pension sur différents sujets. Elle a pris connaissance des comptes annuels et du rapport d'activité 2016 sans émettre de remarques.

La consultation des comptes annuels par l'autorité de surveillance n'entraîne ni l'approbation des actes juridiques de l'institution de prévoyance professionnelle, ni la décharge des organes responsables. L'autorité de surveillance s'appuie en principe sur les rapports de contrôle de l'organe de révision et sur les rapports des experts en prévoyance professionnelle, et procède à des contrôles aléatoires. Elle peut ordonner en tout temps la régularisation des lacunes jusqu'ici cachées ou non signalées.

## 16. Séances du conseil de fondation

En 2017, le conseil de fondation s'est réuni à **trois reprises** et a participé à une **demi-journée de formation**.

Lors de la séance du **13 avril 2017**, il a principalement traité les objets suivants:

- comptes annuels 2016 avec annexe;
- rapport de l'organe de révision et rapport d'activité 2016;
- vérification actuarielle au 31 décembre 2016;
- élection de l'organe de révision pour l'année 2017;
- élection du conseil de fondation pour la période 2018-2021.

Le conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2016, y compris l'annexe et le rapport d'activité 2016. Il a en outre pris connaissance du rapport de révision 2016 et du résultat actuariel établi par l'expert en caisse de pension. La société Engel Copera AG a été réélue pour l'exercice 2017. En 2017, des élections ont dû être organisées pour le renouvellement complet du conseil de fondation. Le conseil de fondation a expliqué la procédure d'élection et le calendrier.

Le **19 septembre 2017** a eu lieu la demi-journée de formation du conseil de fondation, qui est déjà une tradition établie. La formation a été consacrée à la mise en œuvre de la gestion de fortune et aux possibilités existantes en matière de placements alternatifs. Des experts de Credit Suisse ont accompagné les membres du conseil de fondation tout au long de la journée.

Le **12 décembre 2017**, une séance ordinaire a été consacrée aux points suivants:

- budget des frais de gestion 2018;
- modification du règlement relatif aux placements;
- rémunération au titre de l'année 2018;
- allocations de renchérissement sur les rentes.

Chaque année, le conseil de fondation décide du taux d'intérêt servi sur les capitaux d'épargne pour l'année suivante. La rémunération de la caisse d'épargne, des avoirs de vieillesse et des montants d'épargne séparés pour 2018 a été fixée à 1% (intérêt minimal LPP; 2016: 1% également). Compte tenu du manque persistant de fonds libres, il n'est pas possible d'octroyer un taux plus élevé. Des fonds libres ne sont disponibles que lorsque les réserves pour fluctuations des cours définies dans le règlement relatif aux placements sont intégralement constituées. Or, cela n'a pas encore été le cas au 31 décembre 2017.

Aucun renchérissement n'a été accordé aux bénéficiaires de rentes compte tenu de l'inflation très faible, voire négative, au cours des dernières années.

Le **12 décembre 2017** a eu lieu la première séance du conseil de fondation nouvellement élu pour le mandat 2018-2021. Le conseil de fondation est ainsi en mesure d'expédier les affaires courantes comme il se doit à partir de 2018.

## 17. Évolution de la caisse de pension

### Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

<b>Assurés actifs</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Total des assurés actifs au 01.01.	455	454
Entrées	103	81
Sorties	-55	-70
Départs à la retraite	-6	-10
Décès	-1	0
<b>Total des assurés actifs au 31.12.</b>	<b>496</b>	<b>455</b>
<b>Bénéficiaires de rentes</b>		
<b>Bénéficiaires de rentes de vieillesse</b>		
Total des bénéficiaires au 01.01.	87	80
Nouveaux bénéficiaires	5	8
Départs	-4	-1
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>88</b>	<b>87</b>
<b>Bénéficiaires de rentes d'invalidité</b>		
Total des bénéficiaires au 01.01.	3	3
Nouveaux bénéficiaires	0	0
Départs	0	0
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Bénéficiaires de rentes pour enfants de personne retraitée</b>		
Total des bénéficiaires au 01.01.	3	2
Nouveaux bénéficiaires	0	1
Départs	-1	0
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Les deux rentes pour enfants de personne retraitée sont versées au parent concerné.		
<b>Bénéficiaires de rentes de conjoint</b>		
Total des bénéficiaires au 01.01.	11	10
Nouveaux bénéficiaires	3	1
Départs	0	0
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>14</b>	<b>11</b>
<b>Bénéficiaires de rentes d'orphelin</b>		
Total des bénéficiaires au 01.01.	4	4
Nouveaux bénéficiaires	0	0
Départs	-1	0
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Total des bénéficiaires de rentes</b>		
Total des bénéficiaires au 01.01.	108	99
Nouveaux bénéficiaires	8	10
Départs	-6	-1
<b>Total des bénéficiaires de rentes au 31.12.</b>	<b>110</b>	<b>108</b>

## Prestations de rentes réglementaires servies durant l'année

Les prestations de rentes réglementaires servies durant l'année contiennent aussi des rentes qui ne figurent plus dans les comptes au 31 décembre 2017.

Type de rente	2017		2016	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Rentes de vieillesse	91	2 948 910	90	2 845 714
Rentes de conjoints et d'orphelins	16	397 661	15	418 700
Rentes d'invalides	3	124 132	3	124 131
<b>Total des prestations de rentes</b>	<b>110</b>	<b>3 470 703</b>	<b>108</b>	<b>3 388 545</b>

## Encouragement à la propriété du logement (EPL)

Les propriétaires ont pu continuer à conclure des prêts hypothécaires à de faibles taux. Les banques imposent toutefois des conditions plus restrictives lors de l'octroi des hypothèques. Les retraits auprès des caisses de pension ne sont plus acceptés par la plupart des banques que si le client peut au demeurant réunir 20% du montant de l'achat sous forme de fonds propres. De plus, de nombreuses banques calculent la capacité financière des acquéreurs avec un taux oscillant autour de 5%. En 2017, la caisse de pension a reçu cinq demandes de versement anticipé EPL. Au total, CHF 483 000 ont été versés pour des montants compris entre CHF 20 000 et 200 000 au titre de la fortune de prévoyance individuelle. Au 31 décembre 2017, 25 personnes assurées avaient mis en gage une partie de leur avoir de prévoyance.

## Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours de 2012 à 2017

	2017	2016	2015 <sup>1)</sup>	2014	2013	2012
Taux de couverture	110,7%	105,3%	104,3%	112,5%	108,9 %	108,0%
Rendements globaux	6,3%	3,05%	- 1,35%	4,9%	2,7%	6,4%
Réserves pour fluctuations des cours en millions de CHF	17,8	8,4	6,4	16,2	11,2	9,8

<sup>1)</sup> Baisse du taux d'intérêt technique de 3 à 2,5%; baisse du taux de conversion

Le taux de couverture indique à quelle hauteur en pourcent les engagements d'une caisse de pension sont couverts par les éléments de la fortune. En tant que valeur statistique, il ne donne toutefois aucune information sur la qualité financière et structurelle de la caisse de pension. Le taux de couverture au 31 décembre 2017 s'élevait à 110,7%, enregistrant ainsi une légère augmentation par rapport à l'année précédente (105,3%). La capacité à supporter les risques a donc augmenté, mais reste limitée.

## 18. Réassurance

Le conseil de fondation a réassuré les risques d'invalidité et de décès des assurés actifs auprès de la Zurich, Société d'assurance sur la vie, par voie de contrat stop loss. Les provisions disponibles et la capacité de la caisse de pension à supporter les risques ont permis à celle-ci de convenir d'une quote-part relativement élevée dans le contrat d'assurance (5,399% de la masse salariale totale assurée, qui s'élève à CHF 44 457 772) par période d'assurance. La caisse de pension couvre elle-même les risques actuariels jusqu'à concurrence de CHF 2,4 millions.

## 19. Adaptation de la législation

L'année 2017 a été très calme sur le plan des adaptations légales. Au niveau politique, les mesures relatives à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 ont été abordées. Les principaux amendements sont publiés régulièrement sur le site officiel de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/bv.html>. Voici les modifications les plus importantes, tout comme certains chiffres clés de la prévoyance professionnelle en 2018:

- Les montants-limites n'ont pas été adaptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Voici les montants en vigueur:

### Rentes AVS

Rente de vieillesse AVS minimale par mois	CHF	1175
Rente de vieillesse AVS maximale par mois	CHF	2350
Rente minimale de couple (150%) par mois	CHF	1762
Rente maximale de couple (150%) par mois	CHF	3525

### Prestations complémentaires

Montant annuel pour personnes seules	CHF	19 290
Montant annuel pour couple	CHF	28 935
Montant annuel pour orphelin (pour les deux premiers enfants)	CHF	10 080

- En vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), le Conseil fédéral a la compétence d'adapter les montants-limites de la prévoyance professionnelle aux augmentations de la rente minimale de vieillesse de l'AVS.

### Montants-limites LPP

Les montants-limites n'ont pas été modifiés par rapport à 2017.

	2018	2017
	CHF	CHF
Salaire minimal (seuil d'entrée dans la prévoyance professionnelle)	21 150	21 150
Déduction de coordination	24 675	24 675
Limite supérieure du salaire annuel	84 600	84 600
Salaire coordonné maximal	59 925	59 925
Salaire coordonné minimal	3 525	3 525
Salaire limite maximal assuré par le fonds de garantie	126 900	126 900
Salaire annuel maximal assuré dans la prévoyance professionnelle	846 000	846 000

### Rentes LPP

Les rentes LPP pour invalides et survivants n'ont pas été adaptées à l'évolution actuelle des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Taux d'intérêt minimal LPP

	2018	2017
Le taux d'intérêt minimal est fixé comme suit par le Conseil fédéral:	1,00%	1,00%

### Taux de l'intérêt moratoire LPP

Conformément à l'art. 7 de l'Ordonnance sur le libre passage (OLP), le taux de l'intérêt moratoire correspond au taux d'intérêt minimal fixé dans la LPP, augmenté de 1%. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il se monte donc à 2% (taux d'intérêt minimal + 1%). L'intérêt moratoire est exigible lorsque l'institution de prévoyance ne verse pas la prestation de sortie due dans un délai de 30 jours suivant la transmission des informations nécessaires par la personne quittant l'institution.

## 20. Liens intéressants

La caisse de pension est désormais en ligne sur le site Internet de santésuisse à l'adresse <http://www.santesuisse.ch/fr/santesuisse/emplois-et-carriere/caisse-de-pension/>. Vous y trouverez tous les règlements, rapports d'activité ainsi que les lettres d'information. Les contenus sont complétés régulièrement.

Voici quelques liens que nous vous recommandons si vous souhaitez consulter d'autres informations intéressantes sur la prévoyance professionnelle:

[www.asip.ch](http://www.asip.ch)  
[www.axa-winterthur.ch/gesetzgebung](http://www.axa-winterthur.ch/gesetzgebung)  
[www.avec-nous-pour-nous.ch/](http://www.avec-nous-pour-nous.ch/)  
[www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr](http://www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr)  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)  
<http://www.oak-bv.admin.ch/fr/index.html>

### CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Le président du conseil de fondation:



Jean-Pierre Dubois

Le gérant:



Roland Karau

Soleure, le 25 avril 2018 / RKA